

Régularisation de l'immatriculation d'une Entreprise Individuelle (E.I) au RM

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

1. Formulaire P2 CMB en 2 exemplaires par courrier (*)

Bon à savoir : Si vous le souhaitez, nous vous recevons en rendez-vous individuel dans le cadre de nos prestations d'accompagnement, sur place ou par téléphone, un conseiller saisi pour vous la déclaration P2. C'est l'assurance d'un dossier conforme et l'obtention du numéro SIRET rapidement ! (1) – cf. tableau des tarifs

2. Copie de la déclaration initiale d'immatriculation (P0) faite à l'URSSAF ou extrait KBIS

3. Une photocopie du titre d'identité du chef d'entreprise

Documents acceptés :

Carte nationale d'identité française / européenne en cours de validité (recto-verso)

Ou Passeport français / européen en cours de validité

Ou Acte de naissance de moins de 3 mois

Ou Titre de séjour, en cours de validité indiquant l'adresse actuelle (recto-verso)

4. Une photocopie de la carte vitale

5. L'attestation sur l'honneur de non condamnation et de filiation (*)

6. L'autorisation de communication de vos coordonnées à des tiers (*)

7. Un justificatif d'adresse au nom du chef d'entreprise de moins de trois mois

Documents acceptés : Contrat de bail / Quittance loyer / Taxe d'habitation ou foncière

Ou Facture d'un fournisseur d'énergie / téléphone fixe

Ou Autorisation du propriétaire **Ou** Contrat de domiciliation

Ou Acte acquisition du fonds de commerce (**obligatoire le cas échéant**) / donation / location gérance

8. Obtention de la qualité « Artisan »

Diplôme ou certificat de travail en rapport avec les activités exercées

9. Tarifs (règlement CB, chèque ou virement pour la CMA27 / Uniquement en chèque pour le GTC)

	A l'ordre de la CMA de l'Eure		A l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (GTC) *		
			Création		Achat Ou Reprise de fond
	Redevance RM (obligatoire) Inclus dans l'abonnement	(1) Accompagnement (facultatif) Inclus dans l'abonnement	Célibataire/Marié en séparation de biens	Marié sous la communauté de biens	
Hors Micro inscrit uniquement RM	45 €	100 €	24,08 €	32,11 €	50,84 € Si marié sans contrat ajouter 8,03 €
Hors Micro double inscrit RM + RCS	15 €	100 €			
Micro Entrepreneur	GRATUIT	100 €	GRATUIT	8,03 €	2,82 €

*Les frais pour le Greffe ne s'appliquent que si l'entreprise exerce une activité commerciale et que l'inscription au RCS n'est pas enregistrée.

DOCUMENTS A FOURNIR SELON LES CAS

Micro entrepreneur : La demande d'ACRE

Attention : La demande doit désormais être effectuée **en ligne directement sur le portail de l'URSSAF** dans un **délai de 45 jours** à compter du dépôt de votre déclaration d'immatriculation.

Afin de sécuriser cette démarche, votre CMA vous propose de vous accompagner pour le dépôt de votre dossier en le réalisant à votre place.

Tarif : 20€

Si vous êtes mariés

- Extrait d'acte de mariage de moins de trois mois (Mairie du lieu de mariage) ou copie du livret de famille
- Attestation sur l'honneur du conjoint sur l'information des conséquences sur les biens communs à compléter et à signer par le chef d'entreprise (*)

Si vous exercez une activité règlementée

Activités règlementées : Mécanique et carrosserie, Métiers de Bouche, Métiers du Bâtiment, Prothésiste dentaire, Ramonage, Maréchal-ferrant, Esthétique, Coiffure.

- Le formulaire Justificatif de Qualification Professionnelle Artisanale - JQPA (*)
 - Une copie du diplôme **ou** certificats de travail (36 mois minimum)
*Il faudra présenter une **qualification pour chacune des activités règlementées exercées***
- Attention :** si Coiffure en Salon, il faut fournir un BP ou un BM

Si présence d'un conjoint collaborateur

- L'attestation de collaboration du conjoint collaborateur (*)
- Copie du titre d'identité du conjoint + du livret de famille **ou** pacs (convention de pacs visée ou récépissé d'enregistrement) + attestation de non condamnation

Si activité ambulante (vente sur les marchés, les salons, les foires...)

- Le formulaire de déclaration de l'activité ambulante (*)
- Une photo d'identité couleur du demandeur au format officiel
- Un règlement par chèque de **30€** à l'ordre de la CMA de l'Eure